# DEC160949DR01

Décision portant délégation de signature à Monsieur Olivier BONAMI, directeur par intérim de l'unité UMR7110 intitulée Laboratoire de Linguistique Formelle-LLF, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire

# LE DELEGUE REGIONAL.

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS);

Vu le décret n°2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n°2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS :

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

**Vu** la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS;

**Vu** la décision DEC151172DAJ du 15 juillet 2015 portant nomination de Monsieur Patrick MOUNAUD aux fonctions de délégué régional pour la circonscription Paris-Villejuif (DR PVJ);

**Vu** la décision DEC162967DAJ du 4 janvier 2016 portant modification de la décision DEC151174DAJ du 15 juillet 2015 portant délégation de signature à Monsieur Patrick MOUNAUD aux fonctions de délégué régional pour la circonscription Paris-Villejuif (DR PVJ) ;

**Vu** la décision DEC160248INSHS du 5 avril 2016 portant nomination de Monsieur Olivier BONAMI aux fonctions de directeur par intérim et de Madame Caterina DONATI directrice adjointe par intérim de l'unité UMR7110 intitulée « Laboratoire de Linguistique Formelle-LLF » ;

# **DECIDE:**

### Article 1er

Délégation est donnée à Monsieur Olivier BONAMI, directeur par intérim de l'unité UMR7110, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

 les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du



Délégation Paris-Villejuif www.dr1.cnrs.fr

www.urr.cnrs.ir

7, rue Guy Môquet 94800 Villejuif

Dépasser les frontières Advancing the frontiers décret n°2005-1742 du 30 décembre 2005¹ susvisé et dans la limite des crédits de l'unité ;

- 2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
- 3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

#### Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Olivier BONAMI, délégation de signature est donnée à Madame Caterina DONATI, Professeur des universités 2ème classe, et Madame Viviane MAKOUGNI, Technicien de classe supérieure, aux fins mentionnées à l'article 1er.

### Article 3

La décision n° DEC150729DR01 du 23 février 2015 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

#### Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

## Article 5

La présente décision sera publiée au Bulletin officiel du CNRS.

Fait à Villejuif, le 12 avril 2016

Le Délégué régional Patrick MOUNAUD

Dépasser les frontières Advancing the frontiers

2

<sup>&</sup>lt;sup>1</sup> soit jusqu'à 135 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2016.